Jean Pierre Mouvans

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1752

Né à Puget-Théniers (Alpes M^mes^) , le 9 Décembre 1735

Mort à , le

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir :

l'Abbé André : La révolution avignonnaise.

Extraits de quelques écrits de l'auteur des Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution française

Le P. Jean Pierre Mauvant
pr. en sept 1775

1788-89 avignon
1789-90 "
1790-91 "

8 avril 1887

Les 61 Victimes de la Glacière d'Avignon

LA RATAPIOLE

Par Ernest DAUDET

C'étaient Lamy, ancien membre de la municipalité renversée le vingt et un août, et son fils que nous avons déjà vu, suppliant Jourdan de lui laisser partager le sort de son père, et obtenir de lui cettre triste grâce ; le libraire Niel et son fils, parents de Mme Niel, emprisonnés dans les même conditions que les précédents et pour des motifs identiques ; le vénérable curé de Saint-Symphorien, nommé l'abbé de Nolhac, que sa charité n'avait pu protéger contre le désir violent que nourrissaient les braves brigands de s'emparer des sommes d'argent et des bijoux déposés chez lui par des citoyens fugitifs.

A l'exception de ces victimes de la cupidité de Jourdan et de ses amis, les autres prisonniers, comme la plupart des femmes arrêtées, appartenaient au peuple.

C'étaient presque tous, des petits artisans de la ville, cordonniers, selliers, menuisiers, mouliniers, maçons, auxquels il faut ajouter trois paysans, deux frères cordeliers et un mendiant.

En quittant la prison des femmes, Jourdan Coupe-Tête, était entré dans celle des hommes.

Mais les physionomies qui s'étaient offertes à ses yeux exprimaient, pour la pluspart, de si vives colères, que se sentant mal à l'aise, en dépit des soldats qui l'accompagnaient, le vaillant guerrier s'était empressé de se retire.

Lorsqu'il fut parti, presque tous ces hommes, accoutumés à la dure vie de l'ouvrier, se jetèrent sur les dalles et s'endormirent.

Seuls dans un coin, Lamy et son fils, Niel et le sien, l'abbé de Nolhac, restèrent sur pied causant à voix basse.

— J'ai l'assurance que demain, au lever du jour, nous serons en liberté, disait Lamy le père, qui était un vieillard. Nous sommes innocents. Aucun, parmi la bande de Jourdan n'oserait assumer sur lui la mort de tant de citoyens.

— Ils en veulent à nos biens, répondit Niel. La présence de M. le curé parmi nous le prouve. Pourquoi l'arrêter, lui qui vécut toujours en dehors de nos querelles politiques, si ce n'est pour dévaliser sa maison?

— Les richesses qui s'y trouvent ne m'appartiennent pas, objecta le curé de Saint-Symphorien. Elles sont le produit de dépôts sacrés. Si elles m'eussent appartenu, je les aurais données pour épargner un crime à ces malheureux égarés.

Il se fit un court silence.

Tout à coup, le vieux Lamy, s'adressant à l'abbé de Nolhac, lui dit :

— S'il est vrai que notre dernière heure soit arrivée, monsieur le curé, il faut mettre en règle sa conscience. Depuis une heure, je ne songe pas à autre chose. Voulez-vous m'entendre en confession?

A cette question, à laquelle l'abbé de Nolhac répondit affirmativement, le fils Lamy poussa une plainte où se mêlait l'expression contenue d'une colère impuissante.

— Apaise-toi, mon enfant, lui dit son père, et n'ajoute pas par ton désespoir à la douleur que me cause la persistance que tu as mise à vouloir entrer ici avec moi!

Je ne pouvais vous quitter, mon père! répondit le jeune homme.

Lamy le père s'éloigna un moment avec l'abbé de Nolhac.

Comme ils revenaient vers le groupe formé par leurs amis, un homme se leva du milieu de ceux qui dormaient étendus par terre et s'avança de leur côté.

C'était un individu de grande taille, aux épaules carrées, aux bras vigoureux.

Ses traits respiraient l'énergie et la force. Sa taille était légèrement courbée, mais c'était moins le résultat de l'âge que d'une habitude qu'expliquait sa profession.

Cet homme, portefaix sur le port du Rhône, se nommait Rey. Ses camarades l'appelaient La Plante.

Il s'était mêlé avec ardeur à tous les épisodes de la révolution avignonnaise, et le rôle qu'il y avait joué ne fut pas toujours exempt de reproches.

Mais, quelle qu'eût été sa conduite, il était l'un des ennemis les plus acharnés de l'armée de Vaucluse, et la vivacité de ses opinions sur ce point venait de le conduire en prison.

— Que voulez-vous, Rey? lui demanda Lamy en le voyant s'approcher.

— Croyez-vous, monsieur Lamy, que nous devions nous laisser égorger comme des moutons?

— Pourrons-nous l'empêcher, si telle est la volonté de Dieu?

— Non, sans doute. Mais l'Evangile dit : « Aide-toi et le ciel t'aidera. » Eh bien, nous sommes dans cette salle trente. Au-dessus de nous, ils sont six, ceux qu'on arrêta le 21 août ; dans les cachots bas, il doit bien se trouver quelques hommes de bonne volonté. Croyez-vous que si, à nous tous, nous décidions de sortir d'ici, nous ne lutterions pas avec avantage contre ceux qui nous gardent? Combien sont-ils? J'en tuerai bien dix pour ma part.

Les jeunes Niel et Lamy accueillirent avec enthousiasme cette proposition. Mais il n'en fut pas de même de leurs pères.

— Quand vous en aurez tué dix, mon pauvre Rey, il y en aura cent pour vous tuer.

— Mais, du moins, je me serai défendu.

On ne lui répondit pas. Sur les cinq personnes auxquelles il venait de s'adresser, il y avait trois vieillards.

Alors il revint vers les hommes qui dormaient, les réveilla, essaya de leur faire adopter ses plans. Mais il ne trouva que des courages paralysés, des esprits faibles, énervés, irrésolus ou illusionnés.

— Allons, murmura-t-il, en reprenant sa place, il n'y a rien à faire avec ceux-là. Tant pis pour eux. Quant à moi, on ne m'aura pas facilement, et ma vie coûtera cher!

Au moment où il faisait à part cette réflexion, la porte de la prison s'ouvrit, et le concierge livra passage à cinq nouveaux venus.

C'étaient ceux qui avaient été arrêtés le vingt et un août, avec Mme Niel.

Quatre d'entre eux faisaient partie de la municipalité renversée durant cette journée.

Ils se nommaient Gérard, Paysant, Courlet et Mouvans.

Ce dernier était le supérieur de la communauté de l'Oratoire.

On l'avait vu accueillir les idées nouvelles avec enthousiasme.

Il expiait cruellement ses ambitions politiques.

Après avoir goûté les satisfactions d'une popularité bruyante et rapide, il s'était vu arraché à son couvent.

On avait pillé ses appartements, puis l'église de l'Oratoire, confiée à sa garde, et pour couronner les vengeances dont il était l'objet, sa mort était décidée, comme celle de ses trois collègues emprisonnés avec lui et Mme Niel.

Gérard, Paysant et Coulet appartenaient à la classe industrielle d'Avignon. Aucun d'eux n'avait rêvé les honneurs auxquels il était parvenu.

C'est en vue du bien public qu'ils avaient accepté les fonctions municipales qu'ils exercèrent pendant plusieurs mois, et dont la révolution les dépossédа en les vouant à un supplice immérité.

Mais, des cinq hommes incarcérés ce jour-là en même temps que Mme Niel, il n'en était pas de plus inoffensif, de moins coupable, de plus digne d'intérêt que le fils de celle-ci.

C'était un jeune homme de vingt ans.

Envoyé à Paris pour y apprendre la profession de typographe, celle de son père, il y avait connu l'abbé Mulot, nommé depuis médiateur par la France, chargé de pacifier Avignon.

Entre ce prêtre et ce jeune homme, s'était formée une étroite amitié qui devait être fatale à celui-ci aussi bien qu'à son ami.

Le jour où l'abbé Mulot, homme de bien et d'ordre, devint suspect aux patriotes tels que Minvielle et Tournal, ses amis furent désignés pour subir les vengeances qu'on ne pouvait exercer contre lui.

Depuis le vingt et un août, date de leur emprisonnement, jusqu'à cette soirée du seize octobre que nous racontons, les cinq prisonniers, séparés de Mme Niel, étaient restés enfermés, tenus au secret le plus rigoureux, dans les combles des prisons.

Le Père Jean Pierre Mourans

Listes des Assemblées

1776 Toulouse art
1779 N.D. des Anges) Voir page suivante

Liste d'avril 1790

Supérieur d'Avignon, 55 ans, entré en Nov 1752, prêtre en sept 1775

Dossier violet à Montsoult

M.M. 613 p. 44 N° 176

<u>Jean Pierre Mourans</u> né au Puget, comté de Nice le 9 X. 1735.
reçu le 17 X. 1752
prêtre le 23 sept 1775

1753 arles phil
1754 Toulon 5
1755 aix
1756 Marseille 6
1757 malade
1758 Condom et Arles
1759 Pezenas et Arles
1760 Arles
1761 "
1762 Marseille 2
1763-1766 " la pension des grands
1767 Toulon
1768 Condom la 2
1769-1772 Pezenas la phie

1772 La Dalbade la théol.
1773
1774) dans sa famille
1775 Toulon théol
1776 " "
1777 Hyères 1 régent
1778 N.D. des Anges
supér "
1780-1783 régisseur "
1784 N.D. de Grâces en Forez sup.

M.M. 607, 5 catalogue, N° 1116 =

Jean Pierre Mourans, du diocèse de Glandèves, entré à Aix en 1752, prêtre le 23 septembre 1775.

M.M. 612, N° 2855 de ma copie =

Le Confrère Jean Pierre Mouvans, tonsuré
Né au Puget-Théniers (Alpes Mmes) comté de Nice, mais diocèse de Glandève, 17 ans
fils de Joseph Mouvans et Louise Salvator
Humanités seulement
Entré à Aix le ... vêtu le 17 X 1752

Mon catalogue =

Jean Pierre Mouvans, du diocèse de Glandèves, entré en 1752, prêtre en septembre 1775

Listes des Assemblées =
1776 Toulouse Oct.
1779 N.D. des Anges
1782 N.D. des Anges
1785 N.D. de Grâces en Forez
1788 Avignon

Le Père Mouvant

de l'Oratoire

<u>Extraits de quelques écrits de l'Auteur des Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution française</u>

par un français toujours fidèle au lys de St Louis et de Henri IV (D'Auribeau ?)
Mai 1814 sans nom d'auteur, ni d'imprimeur, ni de lieu d'impression en 2 vol. in 8

Tome I, page 278 en note

« La fureur pour toutes les nouveautés nationales qui avaient succédé aux modes
« françaises, était extrême ; et si le P. Mouvant, prêtre de l'Oratoire, officier municipal
« d'Avignon, célébra les plus redoutables mystères avec l'écharpe tricolore sur les habits
« sacerdotaux, l'évêque intrus d'Aix, guillotiné, osa mettre la cocarde nationale au saint
« sacrement, appuyé sur la Constitution, pendant la procession de la Fête-Dieu ; et un curé
« ordonna que le saint Tabernacle serait ouvert, nuit et jour, afin, disait-il, que le Dieu
« des hommes libres, le fût aussi dans son sanctuaire. »